

PROCÈS-VERBAL

LE 9 NOVEMBRE 2021

GRAND-SAULT

RÉUNION

Une réunion régulière du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a eu lieu à l'édifice municipal dans la salle Roland Lafrance à compter de 19 heures le mardi, 9 novembre 2021, suivant les avis requis par la loi. Cette réunion ouverte au public et est télévisée en direct sur la page Facebook municipale.

PRÉSENCES

Son honneur le maire:

Marcel Deschênes

Les conseillers :

Renaud Ouellette
Jean Maurice Gagnon
Jean Réal Michaud

Annie Deschênes
David Raines
Jocelyn "Joe" Themens

ainsi que le directeur général /greffier, Peter Michaud, et la greffière adjointe, Lise J. Ouellette.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire Deschênes souhaite la bienvenue. Un moment de silence est demandé pour souligner l'Armistice.

CONFLIT D'INTÉRÊT

Aucun conflit n'est rapporté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean Réal Michaud/ Joe Themens,

2021-079 Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Jean Maurice Gagnon/ Annie Deschênes,

2021-080 Que le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021, dont les copies ont été distribuées aux membres du conseil, soit adopté tel que reçu. Adopté

EAU POTABLE

Les analyses d'eau potable de la ville reçues depuis la dernière réunion, démontrent les résultats "eau potable".

Renaud Ouellette / Annie Deschênes,

2021-081 que les analyses d'eau potable soient reçues et classées. Adopté

MOTIONS ET COMPTES RENDUS DES COMITÉS

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La compétition de citrouilles a été un succès et sera répétée l'an prochain. Les gens sont invités de participer à un comité de bénévoles pour organiser des événements spéciaux.

INCENDIES

Les membres de la brigade traitent présentement avec les séquelles de la tragédie survenue dans le dernier incendie qu'ils ont du combattre. Nos pensées et prières sont avec la famille.

RÉCRÉATION, TOURISME ET CULTURE

La liste des activités organisées par le service est disponible sur le site Web.

Le nouveau comité de cyclistes fait beaucoup de progrès. Les membres prévoient présenter leur projet en décembre.

Les nominations pour le temple de la renommée 2022 ferment le 25 février.

Le comité pour la marina va bon train. Les membres souhaitent pouvoir faire une présentation au conseil en décembre.

BIBLIOTHÈQUE

On demande aux gens de vérifier avec la bibliothèque avant de laisser des livres en donation.

POLICE

La fête de l'Halloween s'est bien déroulée.

Les membres sont disponibles pour parler aux écoliers. Contacter la chef Themens si intéressé.

Au début 2022, il y aura des entrevues avec des membres sur Bounce 93.

TRAVAUX PUBLICS

Les travaux de Northern sont terminés.

Un blocage majeur a eu lieu sur le chemin Portage. On rappelle aux gens de ne pas jeter de lingettes jetables dans les égouts.

Il reste environ trois jours au rinçage de tuyau d'égout.

COMMUNICATIONS

Un nouveau poste sera affiché l'an prochain afin de faire la promotion de la municipalité et de rehausser la transparence.

ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES

Trois postes seront affichés prochainement, soit pour un directeur des travaux publics, un directeur des ressources humaines et de la paie et un poste temporaire de soutien administratif.

Urbanisme

On annonce la meilleure année de construction depuis 2009. Bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre région.

Jamie Maurice Michaud et Gestion Ouellette Ltée. – modification zonage et plan municipal

Joe Themens/Jean Réal Michaud,

- 2021-082** **Que le Conseil fasse publier un avis sur son site Internet et sur sa page FACEBOOK en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme, Chapitre 19, indiquant son intention de modifier l'arrêté de zonage afin de rezoner deux parcelles ayant les NID 35369750 et 35369834. La première parcelle est une partie de la propriété de Gestion Ouellette Ltée., et la deuxième est une partie de la propriété de Jamie Maurice Michaud. Les deux parcelles sont situées sur la rue McCormick à Grand-Sault, NB.**

Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage serait changé de la façon suivante :

- **Modifier le zonage d'une partie de la propriété portant le NID 35369750 de zone R2C (Résidentielle uni, bi et multifamiliale) à zone HC (Commerciale Routière).**

- **Modifier le zonage d'une partie de la propriété portant le NID 35369834 de zone HC (Commerciale Routière) à zone R2C (Résidentielle uni, bi et multifamiliale).**

Le but de ces modifications est d'ajuster le zonage pour que celui-ci reflète les transactions de parcelles de terrain entre les partis mentionnés ci-haut.

Que le conseil se réunisse dans la salle du conseil le mardi, 21 décembre 2021 à 19 heures, en vue de l'étude des objections reçues.

Que le greffier s'engage au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme. Adopté

Hermel et Tina Michaud – modification de zonage et plan municipal

Joe Themens/David Raines,

- 2021-083** Que le Conseil fasse publier un avis sur son site Internet et sur sa page Facebook en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme, Chapitre 19, indiquant son intention de modifier l'arrêté de zonage afin de rezoner une partie de la propriété portant le NID 65229122, appartenant à Hermel et Tina Thériault Michaud et située au 74, rue Harrison à Grand-Sault, NB.

Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage est changé de la façon suivante :

- **Pour le terrain portant le NID 65229122, modifier une partie zonée HC (Commerciale Routière) à R2B (Résidentielle uni et bifamiliale).**

Le but de cette modification est d'assurer une homogénéité du zonage dans ce secteur résidentiel.

Que le Conseil se réunisse dans la salle du conseil le mardi, 21 décembre 2021 à 19 heures, en vue de l'étude des objections reçues.

Que le greffier s'engage au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme. Adopté

J. D. Irving – modification de zonage et de plan municipal

Joe Themens/David Raines,

- 2021-084** Que le Conseil fasse publier un avis sur son site Internet et sur sa page Facebook en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme, Chapitre 19, indiquant son intention de modifier l'arrêté de zonage afin de rezoner la propriété portant le NID 35323591, appartenant à J D Irving Limited et située au 88, rue Powers à Grand-Sault, NB.

Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage est changé de la façon suivante :

- **Modifier le zonage du terrain portant le NID 35323591, de zone HC (Commerciale Routière) à zone I1 (Industrielle semi lourde).**

Le but de cette modification est de permettre le développement d'un établissement manufacturier tel qu'une entreprise de fabrication de fermes de toit et solives. Cette modification vise aussi à assurer qu'il n'y aura pas de conflits entre le plan municipal et l'arrêté de zonage pour rendre le projet proposé conforme à la réglementation municipale.

Que le Conseil se réunisse dans la salle du conseil le mardi, 21 décembre 2021 à 19 heures, en vue de l'étude des objections reçues.

Que le greffier s'engage au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme. Adopté

Rue Lirette – poursuite

On explique que la municipalité a reçu beaucoup de plaintes sur le bruit qui perdure depuis longtemps.

Renaud Ouellette/Jean Réal Michaud,

2021-085 Considérant la situation existante au 71 rue Lirette à Grand-Sault, comté de Madawaska, NB, NID 35322056 en ce qui concerne la pratique de réparation de véhicules dans une zone R2B (Résidentielle uni et bi familiale). Cet usage non conforme et sans permis, situé sur la propriété ci-haut mentionnée, contrevient à l'arrêté 1900, Arrêté de zonage de la Ville de Grand-Sault et ses modifications.

Il est résolu que toutes les procédures judiciaires soient intentées en vertu de ladite motion contre les propriétaires James Gee, Weiquan Zhu et l'occupant John Hamilton, de la propriété NID 35322056.

Il est résolu que les personnes suivantes soient autorisées, désignées et nommées en vertu de l'autorité municipale décrite ci-dessous afin d'agir pour et au nom du conseil pour assurer l'exécution des arrêtés dans le dossier existant au 71 rue Lirette à Grand-Sault, comté de Madawaska, NB, NID 35322056 : Éric Gagnon, Jessica Pouliot et Jacques Desjardins.

Il est également résolu que les nominations ci-dessus comprennent les suivantes : - 133, 135(1), 138 (1) et 139 de la Loi sur l'urbanisme afin de pénétrer sur la propriété, de demander des ordonnances de la Cour du Banc de la Reine, et de commencer des procédures en Cour provinciale;

Il est en plus résolu que soient retenus les services de l'avocat Me Basile Chiasson, Q.C. de la firme Les Avocats Chiasson & Roy Lawyer afin d'entreprendre les procédures jugées souhaitables pour assurer la conformité avec l'arrêté enfreint;

Il est en plus résolu que toutes procédures soient intentées au nom de Grand-Sault/Grand Falls.

Il est en plus résolu que les autorisations, désignations et nominations ci-dessus continuent tant qu'elles ne soient pas limitées ou résiliées par le conseil. Adopté

CHAMBRE DE COMMERCE

Les entreprises qui veulent participer à la promotion pour les marchands locaux sont invités de contacter la chambre de commerce.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DES AFFAIRES

On remercie les marchands et la population pour leur patience pendant les travaux sur le boulevard. Bravo Northern pour le beau travail.

FINANCES

Budget 2022 – général

Le conseil annonce une (1) cent d'augmentation aux taxes foncières.

Annie Deschênes/Jean Maurice Gagnon,

2021- 86 Que la somme de 11 539 342 \$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de 8 775 373 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante et que les taux d'imposition soient 1,52 \$ et 1,4950 \$. Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans le territoire de la municipalité de Grand-Sault. Adopté

Budget 2022 – eau et égouts

Les factures d'eau et d'égout augmenteront de 1\$ par mois.

Annie Deschênes/Renaud Ouellette,

2021 - 87 En vertu du paragraphe 117(4) de la Loi sur la gouvernance locale, que le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égout pour la prochaine année comprendra des revenus de 1 905 840 \$ et des dépenses de 1 905 840 \$. Adpoté

AFFAIRES COMMENCÉES

Jamie M. Michaud et Gestion Ouellette Ltée

Éric Gagnon, directeur du service d'utilisation des terres (SUT), présente la modification proposée au plan municipal, explique la procédure et la loi qui s'applique.

Hermel et Tina Michaud

Éric Gagnon présente la modification proposée au plan municipal, explique la procédure et la loi qui s'applique.

J. D. Irving

Éric Gagnon présente la modification proposée au plan municipal, explique la procédure et la loi qui s'applique.

M. Gagnon explique que le zonage avait été modifié pour permettre une quincaillerie (Kent) dans le parc industriel. Aujourd'hui, on suit les procédures pour rapporter le zonage à une zone industrielle.

Arrêté 18 – modification

La greffière adjointe fait la troisième lecture de la modification 2021-01.

Renaud Ouellette/Annie Deschênes,

2021-088 que le conseil municipal adopte la troisième lecture de la modification 2021-01 à l'arrêté 18, arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Grand-Sault, telle que lue. Adopté

AFFAIRES NOUVELLES

Budgets 2022

Le trésorier, Rino Laforge, présente un sommaire des budgets 2022. Il remercie le conseil et les chefs pour leur collaboration pendant la préparation.

M. Laforge note que la bonne année de construction en 2020 a aidé à maintenir le budget. Il informe qu'une (1) cent de taxe équivaut à 57, 575 \$ au budget. Les postes additionnels et la nouvelle structure pour la force policière comptent pour une bonne partie de l'augmentation totale du budget général.

Le ratio de la dette en 2022 sera de 9.3% alors que le maximum est de 20%. On explique aussi que la majorité des réserves sont créées à des buts spécifiques et ne peuvent pas être utilisées pour autre-chose.

Le budget présenté est réaliste et la ville est en bonne situation financière.

AUTRES – interventions du conseil, du public et des médias

- intervention du conseil

Armistice – Le maire invite les gens de prendre part aux cérémonies du Jour du souvenir.

- intervention du public

Facebook - Le conseil reçoit une question sur Facebook qui demande pourquoi le budget de l'eau augmente aussi et si ce budget est réglementé par la province.

On répond que ce budget n'est pas réglementé par la province. Quant à pourquoi, les prix augmentent continuellement pour la maintenance, les améliorations et les bris qui doivent être réparés par exemple.

Ce qui est réglementé par la province est que le budget doit être balancé à tous les deux ans.

Un autre individu questionne s'il y a une entente pour les terrains de la rue Front (Chevaliers de Colomb). On avise que oui.

Une personne questionne concernant la marina. Le d.g. explique la différence entre le mandat du comité sur la marina et l'appel d'offre qui a été publié pour le restaurant La Marina.

Martin Bérubé – M. Bérubé questionne les travaux qui ont été faits sur Harley Hill. On lui répond qu'un tuyau a été réparé.

David Côté – M. Côté questionne la modification de zonage sur la rue Chiasson et si d'autres bâtiments seront construits. Le chef du service, Éric Gagnon, répond que le zonage a été changé à R2B et qu'aucune autre demande n'a été faite pour construire davantage.

M. Côté demande d'être avisé personnellement en écrit si c'est le cas. M. Gagnon l'invite à se présenter au bureau du SUT pour plus d'information.

Chevaliers de Colomb

Les documents pour transferts de terrain devraient être prêts pour la réunion du 23 novembre.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie les spectateurs et l'équipe technique.

Jean Réal Michaud/Renaud Ouellette, propose la clôture de la réunion à 20 h 35. Adopté

Marcel Deschênes
Maire

Lise J. Ouellette
Greffière adjointe